

**AVIS PUBLIC
A TOUS LES CONTRIBUABLES,
DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE TRIENNAL
D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

2024

Avis est par les présentes donné par le soussigné, que le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Ville de Waterloo, devant être en **vigueur pour son troisième exercice financier soit pour l'année 2024**, a été déposé à mon bureau le 16 août 2023, et que toute personne peut en prendre connaissance peut le consulter au service du greffe de l'Hôtel de ville.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant la 61^{ième} journée suite à la réception d'un avis d'évaluation;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé;

MRC de la Haute-Yamaska
76 rue Dufferin
Granby (Québec) J2G 9L4

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 2014-275, refondu et modifié par le règlement 2019-331 de la MRC de la Haute-Yamaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À WATERLOO, CE 17 août 2023

Louis Verhoef
Greffier